



CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 25 mars 2025

M^{me} Fabienne Ziörjen, présidente, salue les conseillères et conseillers, le syndic, ainsi que les municipales et municipaux.

Elle donne ensuite la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt-et-un conseillers ; sont excusés : M^{mes} et MM. Mikaël Geser, Florian Karlen, Marc Michault, Alexandre Mottier, Dorothée Ramel, Céline Rohrbasser, John Schopfer.

La présidente constate que le quorum est atteint. Elle mentionne, pour rappel, que le quorum correspond à la majorité absolue, c'est-à-dire seize conseillers pour Rossinière, et ouvre la séance. Elle donne connaissance d'un ordre du jour légèrement modifié, qui sera suivi tel que présenté : M^{me} Harumi Klossowski de Rola, dernière des viennent-ensuite, a accepté de rejoindre le conseil. Etant absente, elle sera assermentée à une prochaine séance.

1. Appel
2. Procès-verbal du 7 décembre 2024
3. Correspondance et communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n° 1/2025 – Demande de crédit pour la reconstruction d'un hôpital au Pays-d'Enhaut
6. Divers et propositions individuelles

2. Procès-verbal du 7 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2024, reçu le 2 mars par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Correspondance et communications du bureau

En date du 21 janvier 2025, la présidente a reçu la démission de M^{me} Loranne Garnier, pour diverses raisons d'ordre personnel. Comme il n'y a plus de viennent-ensuite, elle a contacté le préfet : à Rossinière, le nombre minimal de conseillers requis pour siéger est de vingt-quatre. Si, tel est le cas jusqu'au mois de septembre, il n'y aura pas besoin de faire d'élection complémentaire.

Elle évoque ensuite les diverses excuses reçues, avant de lire un courrier du Canton. Conseillères et conseillers sont invités à participer à un sondage concernant l'avant-projet de révision totale de la Loi sur les communes. Il est à noter qu'un des objectifs de cette révision est de

renforcer le rôle politique des autorités communales, mieux définir le rôle du Canton auprès des communes, consolider la gouvernance des communes sur les structures intercommunales et moderniser le dispositif régissant la gestion des finances cantonales. Il s'agit d'une révision légale importante. Il est donc essentiel qu'un maximum d'élus prennent part à la consultation. Le délai de réponse est fixé au 24 avril. La secrétaire fera parvenir la lettre, ainsi que le lien permettant de participer, à tous les membres du conseil.

4. Communications de la Municipalité

Après avoir souhaité la bienvenue à toutes et tous, M. Jean-Pierre Neff, syndic, informe que le PACom¹ de Rossinière est entré en vigueur. La zone réservée est abrogée ; il y a à nouveau des terrains constructibles ; les anciens plans partiels d'affectation sont également abrogés. C'est maintenant le PACom qui fait foi. Il va de pair avec un règlement qui amène des nouveautés. La Commune mettra des informations simplifiées à disposition des personnes intéressées à construire.

Concernant Chanella, il y a eu un concours d'architecture pour un futur EPSM². Il a en effet été décidé de maintenir un lieu d'hébergement à Rossinière et d'y réaliser un nouveau projet pouvant accueillir vingt à vingt-cinq lits. Le syndic évoque en passant que l'établissement, avant d'être un EMS, puis un EPSM, était autrefois un pensionnat de jeunes filles.

Quant au bâtiment CARoss, les travaux avancent bien. Les fouilles du chauffage à distance sont en route en direction de l'administration communale. Il est prévu de pouvoir raccorder la grande salle, le collège et la cure à l'automne. La Commune va profiter de la tranchée ouverte pour terminer le séparatif et finir le changement de la conduite de La Siernette.

M. Antoine Martin, municipal, informe que M. Frédéric Blum a présenté sa démission de son poste de garde forestier et de directeur du Groupement forestier du Pays-d'Enhaut (GFPE) pour le 30 avril 2025. Le comité du GFPE est en pleines démarches pour le remplacer.

Le municipal fait savoir que, faisant suite au préavis accepté par le conseil en juin 2024, la vente de la parcelle et du bâtiment de la gare à la société MOB a officiellement été actée. La Commune reste utilisatrice du bâtiment jusqu'à sa prochaine rénovation, projetée à l'horizon 2028.

5. Préavis n° 1/2025 – Demande de crédit pour la reconstruction d'un hôpital au Pays-d'Enhaut

Dans son rapport, lu par M^{me} Cécile Tribot, la commission ad hoc rappelle que l'urgence de maintenir un service hospitalier local est une évidence, pour éviter des déplacements contraints et pour préserver l'accès aux soins pour les personnes âgées. Elle souligne que l'acceptation du préavis repose sur une balance entre la nécessité de maintenir une offre de soins de proximité et les incertitudes financières et structurelles du projet. Si l'importance d'une offre locale de santé est indéniable, la viabilité économique et le risque d'un projet hospitalier mal calibré restent à ses yeux des freins majeurs. La commission propose donc d'accepter le préavis à titre de signal positif, en étant attentifs à la suite des coûts et du projet.

¹ Plan d'affectation communal

² Etablissement psychosocial médicalisé

M. Fernand Dubuis réagit à la proposition de la Municipalité de se contenter de réaffecter les 80 000 francs votés par le conseil pour l'héliport et de ne pas accepter la clé de répartition fixée et déjà adoptée par les conseils de Château-d'Œx et de Rougemont : si Rossinière n'accepte pas de participer pour un neuvième, cela risque d'être contreproductif et de donner l'impression qu'elle fait bande à part. Il propose d'augmenter la somme investie par la Commune à 155 000 francs, soit les 80 000 francs prévus pour l'héliport et 75 000 de plus. Rossinière montrerait ainsi sa solidarité au projet du nouvel hôpital. M. Fernand Dubuis présente ainsi un amendement, mis en discussion.

Les échanges s'avéreront intenses et riches et, pas à pas, touche à touche, permettront de formuler un amendement au décret du préavis, tenant compte des différents points de vue.

M. François Margot ouvre le débat. Il a participé à la séance d'information organisée par le Pôle Santé le soir précédent et demande des précisions, vérifie sa compréhension des choses. A sa question concernant le nombre de lits hospitaliers et leur possible garantie par le Canton, M. Alexandre Fivat, municipal, explique que la présence dix à douze lits est assurée, pour autant que le décret cantonal sur les Pôles Santé soit accepté. Alors, si le Pôle Santé du Pays-d'Enhaut (PSPE) respecte les missions fixées par le Canton, comme il l'a fait dans les efforts consentis au niveau du personnel, entre autres, les lits seront garantis.

A une autre demande concernant une éventuelle garantie de déficit, le municipal rappelle que l'effort demandé par le Canton était d'atteindre l'équilibre (même si dans le domaine de la santé tout équilibre reste relatif). En cas de déficit mesuré, l'Etat le couvrira, pour autant que le PSPE respecte le cadre fixé. Il est à noter que les missions que le Canton s'est engagé à financer sont la réhabilitation et la gériatrie.

M. Jean-Pierre Neff souligne à maintes reprises que la Municipalité est prête à aider l'hôpital. Il est cependant temps de passer à du concret : on parle d'un bâtiment, mais il n'y a pour l'instant pas encore le moindre projet. Il rappelle qu'une Commune accorde un crédit en fonction d'un coût de construction ; et ce bien que la manière de faire semble évoluer et que Château-d'Œx ait pris l'habitude de conditionner les crédits accordés à l'octroi du permis de construire. La Commune de Rossinière demande un projet de construction, avec des étapes de construction, afin de savoir à quoi sera affectée la somme investie. Il devient urgent d'avoir un tel projet et de lancer un concours d'architecture. La recherche de fonds n'en sera que facilitée. Il met en évidence que même si on réunit la somme estimée, sans projet, le futur bâtiment hospitalier n'est pas près de sortir de terre. Il est en outre persuadé que le coût final du nouvel hôpital, concours d'architecture et construction, dépassera bien certainement les 25 millions estimés par le PSPE.

M. François Margot regrette qu'il n'y ait pas eu de discussion préalable entre les différentes parties, afin de décider de la manière de procéder. Le Pôle Santé a clairement choisi une autre voie que celle que choisirait Rossinière. Il met en évidence que si la Commune suit sa propre logique et qu'on a raison tout seul, on va fragiliser un projet important pour tous. Pour lui, la question à se poser maintenant est la suivante : y a-t-il un avantage faire autrement que les autres communes et à ne pas financer aujourd'hui notre part à la reconstruction de l'hôpital ? Fait-on avec les autres, ou pas ?

M. André Schopfer insiste sur le fait que, si l'on veut avancer, il est important de savoir ce qu'on veut. Cela permet de savoir dans quelle direction on va.

M. Hervé Martin exhorte les Municipalités, à l'avenir, à échanger et dialoguer entre elles, avant de présenter un préavis commun. Et ce, afin d'éviter les situations floues, inhérentes au manque de communication préalable.

Au cours du débat, suite à une question de M. Benoît Peverelli, M. Alexandre Fivat rappelle que les Communes sont représentées au Conseil de fondation du PSPE. Selon lui, au vu des efforts fournis, ledit conseil fait juste.

M. François Margot propose alors un amendement au décret du préavis, dans la même veine que M. Fernand Dubuis, tenant compte à la fois du positionnement de la Municipalité et de l'importance de montrer qu'on tire tous à la même corde. M. Fernand Dubuis ayant accepté de retirer son amendement, tous les conseillers et conseillères amènent leur pierre à l'édifice, afin de formuler au mieux le texte que vient de déposer M. François Margot. Par 15 voix pour, 1 non et 4 abstentions, ils acceptent ainsi « d'autoriser la Municipalité à participer financièrement à la reconstruction d'un hôpital au Pays-d'Enhaut comprenant la mise aux normes de la place d'atterrissement pour l'hélicoptère ; d'octroyer à cet effet un crédit de 145 000 francs ; de financer ce montant de 145 000 francs par un emprunt, si nécessaire, dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours. »

S'ensuit, par 15 voix pour, 1 non et 4 abstentions, l'acceptation du préavis amendé : le conseil autorise l'affectation du crédit de 80 000 francs accordé pour la place d'atterrissement pour hélicoptères (préavis n° 4/2023) au financement des phases préliminaires du projet de reconstruction de l'hôpital du Pays-d'Enhaut, concours d'architecture et avant-projet ; il autorise la Municipalité à participer financièrement à la reconstruction d'un hôpital au Pays-d'Enhaut comprenant la mise aux normes de la place d'atterrissement pour hélicoptères et octroie à cet effet un crédit de 145 000 francs.

M. Alexandre Fivat et M. Jean-Pierre Neff remercient l'assemblée pour les échanges et pour la marge de manœuvre accordée.

10. Divers et propositions individuelles

Se faisant le porte-parole de citoyens de la commune, M. Fernand Dubuis s'inquiète de la recrudescence de chiens à Rossinière, pour la plupart étrangers. Il aimerait savoir comment se joue l'imposition. M. Jean-Pierre Neff explique que les propriétaires viennent s'annoncer à la Commune et les déclarent ; porteurs de puces, les animaux sont inscrits auprès du vétérinaire, ce qui permet de palier aux éventuels oubli. Il ajoute que la Municipalité garde l'œil ouvert, afin de suivre les choses de près.

M. Hervé Martin demande pourquoi la lettre de démission de M^{me} Loranne Garnier n'a pas été lue en intégralité. La présidente répond que le contenu étant très personnel, elle n'a pas envie de dévoiler l'intimité de la conseillère démissionnaire.

La parole n'étant plus demandée, M^{me} Fabienne Ziörjen remercie les unes et les autres pour la richesse des débats et clôt la séance. Elle donne rendez-vous le mardi 24 juin pour le prochain conseil.

La Présidente



F. Ziörjen

La Secrétaire



M. Buri

